

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 13 juin 2018 à 20 heures

Date de la convocation : **07 juin 2018**

Date d'affichage : **07 juin 2018**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, et Laurence BAVOUX

Absents excusés : Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Christophe TEILLARD

Absent: Gaëtan PERRON

Pouvoir : Françoise CASTEL donne pouvoir Bruno BUIRON
Jean-François POUPON donne pouvoir à Antoine GROS
Christophe TEILLARD donne pouvoir à Maurice MARECHAL

Secrétaire : Maurice MARECHAL

Le Maire ouvre la séance en présentant Jacky MOIRAUD, représentant la presse « le progrès » en remplacement temporaire de Jacqueline DEMURE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 MAI 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE POSTE DE RELEVAGE ET L'ARMOIRE DE COMMANDE.

Le Maire :

- indique que la visite technique a été réalisée en mars 2018,
- précise que le contrat est valide jusqu'en mars 2019,
- informe que l'entreprise AECI a confirmé par appel téléphonique de ce jour de ne pas renouveler le contrat avant mars 2019,
- rappelle que la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2019 sera transférée à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

JARDIN PARTAGE A DORTHAN

Suite au dernier conseil municipal, le Maire a pris contact avec la personne concernée afin d'avoir de plus amples renseignements. La personne concernée ne donne pas suite à sa demande.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE (SIEA)

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :
«*Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.*

Les modalités en seront définies par le comité syndical.».

Lors du dernier conseil municipal, le Maire devait se renseigner auprès du syndicat afin de comprendre la dernière phrase : «*Les modalités en seront définies par le comité syndical*».

Le changement porte sur le montant versé par la Commune avant travaux.

A ce jour, la commune verse 100 % de sa participation avant travaux. Après modification des statuts du SIEA la commune versera 85 % du montant des travaux et le solde sera demandé après.

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Quant à l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE la modification statutaire ci-dessus.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

DEVIS

Maurice MARECHAL, Adjoint et Délégué à la protection des données (DPD) :

- rappelle que SRMI est l'entreprise qui assure la maintenance informatique de la mairie, de l'école, médiathèque et le centre de loisirs,
- donne lecture du devis de SRMI relatif à la mise en conformité de la RGPD pour la partie sécurité Internet et Wifi de l'école, bibliothèque et du centre de loisirs pour un montant TTC de 3 032.40 €.
- précise que cette proposition permet de fournir à l'école, bibliothèque et au centre de loisirs un dispositif anti intrusion mais surtout conforme aux contrôles d'adresses URL, et sachant que la Mairie étant aux normes par rapport à la protection des données.
- indique que le poste de la directrice est sous XP et n'a plus de mise à jour de sécurité,
- informe que les ordinateurs pour les enfants sont obsolètes et qu'une proposition a été faite pour leur remplacement par des tablettes.
- propose à l'ensemble du conseil municipal de ne pas prendre de décision pour le moment car il manque des éléments de précisions. De plus cette dépense n'a pas été prévue au budget primitif.
- Précise que dans le cadre de réglementation de la protection des données, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse doit nommer un délégué qui représentera toutes les communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint DECIDE de ne pas accepter le devis pour le moment et CHARGE Maurice MARECHAL, adjoint à avoir plus d'éléments sur ce dossier.

CENTRE DE LOISIRS MARBOZ : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire :

- rappelle le courrier en date du 30 mars 2018 sollicitant une demande d'aide au fonctionnement du centre de loisirs de Marboz. Actuellement 5 familles (parmi 138 familles inscrites) pour 8 enfants de la commune fréquentent ce centre.
- rappelle le compte rendu du conseil du 14 mai où le conseil municipal l'avait chargé de se renseigner sur le tarif appliqué aux familles bénéennes (et autres villages extérieurs), s'il est différent du tarif en vigueur pour les familles marboziennes, et de solliciter le bilan financier de l'association,
- donne lecture du bilan financier reçu,
- indique qu'il n'y a pas de différence de tarif entre les enfants de la commune de Marboz et ceux des villages environnants au niveau des centres de loisirs pour les mercredis, et petites vacances. Le cout d'une journée varie entre 17 et 20 € selon le coefficient familial et en fonction des sorties extérieures.

Néanmoins la commune de Marboz alloue une subvention de 4,10 € par jour aux enfants de la Commune ayant séjourné en centres aérés, camps ou colonies de vacances pendant les grandes vacances 2018 (âge limite pour bénéficier de la subvention : 16 ans au cours de l'année 2018), Les subventions sont versées, sur production d'un état justificatif, à l'Association « Familles Rurales » de MARBOZ pour les enfants ayant séjourné au Centre de Loisirs de Marboz et directement aux familles pour les enfants ayant séjourné dans d'autres centres aérés, camps ou colonies de vacances.

- indique que la commune de Marboz alloue une subvention de fonctionnement pour le centre de loisirs pour un montant de 7500€,
- propose à l'assemblée de définir quelle subvention doit être faite : aux familles ou au centre de loisirs ou les deux.

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire
et en avoir délibéré,*

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 200 € pour le fonctionnement du centre de loisirs de Marboz,

CHARGE la commission scolaire de réaliser un sondage sur l'intérêt porté par les familles de Bénvy sur ce centre de loisirs, et éventuellement de voir la possibilité d'un partenariat avec Marboz.

SCOT BOURG-BRESSE-REVERMONT : DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

Le Maire :

- fait part du courrier du courrier de la communauté d'agglomération du grand bassin de Bourg en Bresse présentant le document d'orientation et d'objectifs du Scot Bourg-Bresse-Revermont qui est valable pour la période 2016-2035.
- distribue à chaque membre du conseil le journal d'information des élus,
- indique que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du Scot Bourg-Bresse-Revermont est à la disponibilité du public lors des permanences du secrétariat de mairie.

PROPOSITION POUR L'APPEL A PROJET
« FONDS TERRITORIAL D'INVESTISSEMENT » DU DEPARTEMENT
AU TITRE DE LA DOTATION 2019

Bruno BUIRON, maire adjoint, présente une proposition de réponse à l'appel à projet du Département au titre de la dotation du fond territorial 2019.

Il s'agit à ce stade de faire une déclaration d'intention et de retourner le dossier avant le 30 juin.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal du 22 janvier 2018, le conseil municipal avait décidé la mise aux normes d'accessibilité PMR des WC publics situé Grande Rue à Bénvy.

Une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sur la base d'un montant HT de 34 900 €. La commission de la Préfecture en date du 11 juin a décidé d'octroyer une subvention de 25 % sur la base d'un montant HT de 34 900 € soit 8 725 €.

Il présente l'avancement du projet par la commission bâtiment.

Il indique que ces travaux se feront le premier semestre 2019, dès l'accord de subvention du département.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

ACCEPTE de proposer à l'appel à projet du Département au titre de la dotation du fonds territorial 2019, le projet de « mise aux normes d'accessibilité PMR des WC publics situé Grande Rue à Bénvy tel qu'étudié par la commission bâtiment pour un montant global estimé à 34 900 € HT,

PREND ACTE que le projet devra être affiné par la commission bâtiment.

DECIDE que le bâtiment gardera le style actuel (et rejette la forme de cabine auto-nettoyante) afin de respecter le cadre historique du clos de la cure.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subvention des associations selon les critères définis lors du conseil municipal du 21 mars dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de verser au profit des demandes reçues des associations de la commune une subvention de 114 € au profit de l'association de chasse de Bénvy, Fasila'gym et Anouk le sourire à la vie.

LICENCE IV RESTAURANT

Le Maire :

- rappelle à l'ensemble du conseil municipal l'inscription au budget primitif 2018 de l'achat de la licence IV pour un montant de 8000 €, montant demandé par Madame GUIGUE Evelyne,
- indique que l'acquisition doit se faire par acte notarié,
- informe avoir pris contact avec la SCP MATHIEU-PONS pour avoir le cout de l'acte notarié et qui s'élève pour un montant HT de 500 € soit 600 € TTC,
- informe qu'il est nécessaire de réaliser un virement de crédit car seule l'opération d'achat de la licence était prévue au budget, sans les frais notariés.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'achat de la licence IV à Madame GUIGUE Evelyne pour un montant de 8 000€,

DESIGNE l'étude SCP MATHIEU-PONS pour établir l'acte notarié pour un montant 600 € TTC,

ACCEPTE à l'unanimité le virement de crédit suivant en section d'investissement :

Section investissement :

Dépenses : Diminution du compte 020 « dépenses imprévues » pour un montant de 600 €,

Dépenses : Augmentation du compte 2051 de l'opération n°201 « concessions, droits similaires » pour un montant de de 600 €.

DEVIS DIVERS

Le Maire présente :

Les devis acceptés pour :

- La salle de motricité : installation d'une ligne permettant l'alimentation d'un appareil à insectes pour un montant TTC de 346.80 € par l'entreprise NEVEU,
- L'Église : suppression du câble électrique entre l'église et la cure pour un montant TTC de 220.80 € par l'entreprise NEVEU,
- Panneau école de Bény : pose d'un fond de couleur orangé / bordeaux indiquant Ecole Maryse HILSZ pour un montant TTC de 420 € par l'entreprise Gruel,
- Taille haie : pour un montant TTC de 699.60 €,

Il présente un nouveau devis de l'entreprise Garry pour le désherbeur thermique avec 20 m de tuyau pour un montant TTC 3132 €. Le conseil municipal valide cet achat. La livraison pourra être faite en fin de semaine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ancien restaurant Guigue : Différentes réunions se sont tenues avec SOLIHA, CA3B, un investisseur privé et les propriétaires actuels pour étudier l'opportunité de mettre en place un commerce multi-services qui permettrait de créer un point de rencontre local.

Société de chasse de Bény : Didier CHARVET, adjoint donne le compte rendu de l'assemblée générale. Le bilan financier de l'exercice est négatif car il a été impacté par le projet « parc à lapins », les finances de l'association sont néanmoins saines. Une réflexion est demandée par la société de chasse sur la gratuité des salles pour les manifestations à but lucratif des associations.

FASILAGYM : Didier CHARVET, adjoint donne le compte rendu du bilan financier de l'exercice.

Nouvelle association Anouk le sourire à la vie : Présentation de la nouvelle association dont le président est Laurent GONARD (Papa d'Anouk). Information du bilan financier et de l'assemblée générale qui aura lieu à la salle Tilleul le 21 juillet à 15h.

Rappel cérémonie pour la nomination de l'école Maryse Hilsz : vendredi 29 juin à 18h30 à l'école. L'apéritif sera offert par la municipalité à toute la population.

Au long court : L'ensemble du conseil municipal est convié le samedi 16 juin à 18h à l'atelier du Préambule (440 route de la Ville) à Bény pour assister à la restitution du projet « ombres, histoires courtes » avec les résidents du foyer les soudières de Marboz.

Avis de naissance : Valentin DARRET, né le 27 mai 2018 à Viriat, domicilié 80 impasse de la Vavre.

Un village – un orchestre : Suite au compte rendu du conseil municipal du 21 mars, le maire rappelle le courrier de Bernard DEMURE proposant un apprentissage musical au plus grand nombre d'enfants par village. L'objectif est d'offrir une solution en continuité des TAP et de continuer à proposer une forme de culture musicale aux enfants. Le public visé est celui des élèves de CE2, CM1 et CM2. Le cout

des séances serait de 5€ par enfant et par séance. Après renseignement, le matériel devrait pris en charge financièrement par la région et le conseil départemental.

Travaux de réparation du clocher de l'église : Suite aux intempéries, le chantier est reporté au 18 juillet sous réserve des conditions météorologiques.

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Le Maire rappelle que trois dossiers ont été déposés au service de l'état et donne le statut des subventions accordées :

- **Cimetière** (agrandissement du columbarium et acquisition d'une colonne) : 30 % de subvention sur un montant de travaux éligibles HT de 7 656 € soit 2 296 €,
- **Isolation thermique du secrétariat** : 40 % de subvention sur un montant de travaux éligibles HT de 7 366.38 € soit 2 946 €,
- **Toilettes publiques** : 25 % de subvention sur un montant de travaux éligibles HT de 34 900 € soit 8 725 €.

Personnel communal : Didier CHARVET, adjoint informe qu'une réorganisation des plannings du personnel communal lié au fonctionnement de l'école est en cours et sera présentée pour la réunion de juillet.

Il informe :

- que Madame YONNET Maryvonne, ATSEM, a fait une demande de mise en disponibilité d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018. Le remplacement serait effectué par la deuxième ATSEM, Nelly GIAI-PRON,
- que le poste de Madame GIAI-PRON Nelly, ATSEM, serait assuré par Coralie MAYER, dont le contrat arrive à échéance.
- que Madame VIOLY Christelle, cantinière, a demandé une diminution de ses horaires de 4 heures en période scolaire. Elle passerait de 34 h 53 min à 31 h 49 min à compter de septembre 2018.

Traversée du village : Suite au mauvais temps actuel, la pose de la résine ne peut se faire sur un sol humide. Les travaux reprendront dès que possible.

Site internet : La mise à jour (changement de version et de présentation) devrait être terminée en fin de semaine.

Informations communautaires : Maurice Maréchal conseiller communautaire, informe des manifestations culturelles du groupe de travail territorial « Culture, Sports et Loisirs » :

- Les vendredis du Revermont pour tout public et gratuits (voir les affiches et plaquettes disponibles à la mairie) :
 - ✓ 8 juillet à Salavre : Atelier de Land art en journée
 - ✓ 12 juillet à Salavre : Spectacle de cirque de « la Compagnie du Fil à retordre »
 - ✓ 20 juillet à ST Etienne du Bois : Concert duo de folk américain avec Glenn Arzel et Claire Nivard,
 - ✓ 27 juillet à Drom : Concert duo de jazz, fox-trott, tango samba « Java Bien »,
 - ✓ 3 août à Val Revermont-Treffort : spectacle de théâtre de la compagnie les Dieselles avec « Groseille et Mandarine »
- Exposition au musée du Revermont à Cuisiat sur les fouilles archéologiques en cours au Mont Châtel, portant sur la période mérovingienne (VI et VII siècles), avec des conférences prévues les 16 et 17 juin puis, 15 et 16 septembre.
- Résidence d'automne : un projet de résidence d'automne pour des plasticiens est en cours d'élaboration (accueil en résidence pendant plusieurs jours de créateurs pour réaliser un projet). Il inclurait la création d'une boîte noire roulante, équipée d'un objectif permettant l'inversion de l'image qui défile devant les yeux des passagers lorsque la boîte avance. Ce projet pourrait être porté en lien avec l'école et les intervenants de CA3B.

Manifestations à venir sur la commune :

- 24 juin : Méchoui de la société de chasse,
- 1^{er} juillet : Fête du poulet de l'amicale des pompiers
- Les vendredis du Revermont : gratuits et pour tout public du 8 juillet au 3 août.